



Question sur denonciation

Par franck

bonjour ,le 13/04/14 je me suis rendu dans mon supermarché en compagnie de mon cousin qui était de passage dans la région,j ai sus par une connaissance que le magasin nous as pris en photo ainsi que mon véhicule et ils ont rapporter les photos a la gendarmerie,d ailleurs un gendarme viens de m appeler a mon domicile pour me demander des renseignements, parce que ne sommes rester que 5 minutes et n avons rien acheter , ils se trouve que maintenant nous sommes fiché au magasin et que si dans les jours a venir il y a un casse ou un cambriolage ils vont venir sonnez a ma porte .

Ma question est ce légal et n est ce pas de la dénonciation calomnieuse du fait de cette divulgation de photos a une autorité judiciaire sans aucune preuve de vol ou autres.

merci pour votre réponse. cordialement !

Par danos

ceci constitue de l'abus de pouvoir de la part du magasin qui n'a aucun droit de vous prendre en photo ; et de plus chacun est libre de circuler dans un magasin sans rien acheter (ceci n'etant pas une obligation) . De plus , je serais de vous , je me rendrais à la gendarmerie afin de savoir ce qu'il en résulte de cet appel ; car là encore , je n'ai jamais vu un gendarme qui appelle pour signaler ce genre de " truc " . Si la gendarmerie vous explique que les faits reprochés par le magasin sont faux et que vous avez des preuves de cette accusation contre vos ersonnes , il faut saisir de suite le procureur de la republique et porter plainte à votre tour pour diffamation et atteinte à la dignité .